J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 27 juin 1874

Auteur·e : Taupier, J.

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (2)
Collation2 p. (40r, 41v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Taupier, J, J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 27 juin 1874, consulté le 23/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52553

Présentation

Auteur·eTaupier, J.
Date de rédaction27 juin 1874
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Lieu de destination28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Scripteur / ScriptriceTaupier, J.

Description

RésuméTaupier répond à une lettre de Godin transmise par son fils Émile. Sur la maison Leroy et Cie à Buenos Aires et sa caution en France, la maison Quesnel frères et Cie du Havre, que le Comptoir d'escompte juge solvable. Sur l'augmentation des employés Moyat et Goyenval. Taupier propose à Godin de licencier les employés Lefebvre et Quaintenne. Sur le chef de cuisine Chevrolat, chargé de la surveillance de tout le service d'alimentation. Sur la fabrication de

boutons. Sur la déclaration au juge de paix de mesdames Paquerot et Dirson. Sur une commande de La Ménagère transmise par Amédée Moret.
Notes

- Lieu de destination : la lettre est probablement envoyée au 28, rue des Réservoirs à Versailles, où Godin séjourne pendant les sessions de l'Assemblée nationale dont il est l'un des députés.
- La lettre de Godin à J. Taupier du 25 juin 1874, à laquelle répond Taupier, est copiée sur le folio 185r du registre Cnam FG 15 (15).

Mots-clés

Distribution des produits, Économie domestique, Emploi, Familistère, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)
Personnes citées

- À la Ménagère
- Chevrolat [monsieur]
- Comptoir national d'escompte de Paris
- Delaruelle [monsieur]
- Dirson [madame]
- Godin, Émile (1840-1888)
- Goyenval [monsieur]
- Lefebvre [monsieur]
- Leroy (Gustave) et Cie
- Moret, Amédée (1839-1891)
- Moyat [monsieur]
- Paquerot, Marie Anastasie
- Quaintenne [monsieur]
- Quesnel frères et Cie

Lieux cités

- Buenos Aires (Argentine)
- Guise (Aisne)
- Le Havre (Seine-Maritime)

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52553?context=pdf

27 Juin 41.

Monsieur Godin, Député,

Monsieur Emile m'ayant remis hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je vous adresse inclus la copie de la lettre de Mrs Ve Leroy et Cie de Buenos-Ayres, dont vous parlez. Elle est arrivée ici à Guise le 26 Avril et vous a été communiquée le jour même dans mon bureau. Mons. Delaruche était présent et nous en avons causé ensemble. Quant aux renseignements sur la maison Quesnel frères et Cie du Havre, qu'ils nous donnent comme caution, le Comptoir d'Escompte nous l'a présentée comme "bon crédit." Et le Comptoir s'y connaît. Aucune crainte à avoir de ce côté.

L'employé dont j'ai oublié le nom pour l'augmentation, est Mr Goyenvat; je le signale à votre équité pour le chiffre demandé. La même chose pour Mr Moyat.

Les deux employés que l'on pourrait renvoyer et qui sont tout-à-fait nuls et incapables, sont Mrs Lefebvre et Quintenne, celui-ci de plus est paresseux.

V. S. S. P.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52553?context=pdf

Le 1er a 100 fr. par mois et le 2e 60 fr. tel sont des embarras.

Mr Chevrolat, tout en faisant son service de chef, surveillera l'ensemble des services de l'alimentation.

Monsieur Emile n'ayant pas eu le temps de vous écrire aujourd'hui, m'a chargé de vous dire que la fabrication de boîtes doubles sera cette semaine de 3000. Mais m'avant à fournir qu'environ 5000 de cet article, nous serons bien vites au pair.

L'Inventaire du familistère suit toujours son cours.

Mmes Paquerot et Dirbon ont été appelées chez le juge de paix relativement à leur déclaration, qui n'a pas été faite pour l'enseignement. Ces dames vous écrivent, m'ont-elles dit aujourd'hui, par le même courrier.

La Ménagère a envoyé aujourd'hui par Mr Moret un ordre d'environ 8750 fr. Pas de conditions particulières.

Pressé par le courrier, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien agréer l'assurance de mon entier et respectueux dévouement.

J. Taupier